

# Conseillers Pédagogiques et Maîtres Formateurs :

## Où en est-on ?

A la suite des chantiers-métiers qui avaient pour ambition de clarifier les missions et de revaloriser les fonctions des formateurs, les textes réglementaires entreront en vigueur à la rentrée 2014.

Les PEMF auront deux demi-journées libérées et éventuellement un mercredi matin sur quatre pour assurer leurs missions de formateurs en formations initiale et continue. Le recul de 2008 qui avait conduit à la suppression d'une demi-journée de décharge hebdomadaire compensée par seulement 36 heures d'APC libérées perdurera alors que les missions des formateurs sont de plus en plus complexes et diverses (tutorat, suivi des PES, M@gistere...). L'indemnité de tutorat, qui passe à cette rentrée de 929 à 1250 euros, est soumise à des conditions

qui varient d'un département à l'autre et ne sera, de ce fait, pas versée à l'ensemble des PEMF. Le SNUipp-FSU a porté dans toutes les instances les revendications des formateurs : plus de temps de décharge et une revalorisation de la fonction pour tous les PEMF quelle que soit la nature des missions de formation qui leur sont confiées.

Si les CPC bénéficient d'une augmentation de leur indemnité de 1000 euros annuels, des incertitudes planent encore sur leurs obligations de service. Le SNUipp-FSU a porté l'exigence qu'elles soient définies sur la base de 36 semaines avec un maximum de cinq jours travaillés par semaine et la récupération des jours de travail sur les vacances. Il demande par ailleurs que l'augmentation de l'indemnité se fasse sous forme de NBI et soit ainsi prise en compte dans le calcul de la pension.

## Direction et fonctionnement de l'école

### Quelques progrès, mais beaucoup reste à faire !

Suite aux chantiers métiers concernant la Direction et le fonctionnement de l'école, le ministère a proposé quelques avancées. Néanmoins ces quelques améliorations sont encore largement insuffisantes aux vues de la charge de travail. **Ce qui change à la rentrée :**

**Décharges :** les écoles de moins de 4 classes voient leur volume de décharge passer de 2 à 4 jours annuellement.

**Allègement du temps de service concernant les APC :**

- ✓ École de 1 à 2 classes : 6h d'allègement en APC
- ✓ École de 3 à 4 classes : 18h d'allègement
- ✓ Écoles de 5 classes et + : 36h

**Augmentation de l'indemnité sur la part variable :**

- ✓ De 1 à 3 classes, passage de 300 à 500 euros,
- ✓ 4 classes, passage 300 à 700 euros
- ✓ De 5 à 9 classes, passage de 600 à 700 euros

**Mesures de simplifications administratives :** des mesures de simplifications administratives ont été annoncées avec un vade-mecum réactualisé et un aménagement de Base élèves....

A ce jour, les directeurs sont toujours dans l'attente...

Dans le département, l'IA, en lien avec les orientations ministérielles a indiqué que les personnels en CUI seraient affectés prioritairement à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Les moyens restant seront attribués principalement à l'aide administrative aux directions d'écoles de moins de 4 classes qui ne bénéficient pas de décharge. En Comité Technique, le SNUipp/FSU a rappelé que si l'aide administrative peut constituer un moyen supplémentaire pour le fonctionnement de l'école, ce n'est pas la meilleure des réponses à la problématique. L'aide administrative doit se faire sur des postes pérennes avec un statut de fonctionnaire. Le SNUipp/FSU a demandé que l'implantation des moyens se fasse sur des critères objectifs : volume actuel de décharge des directeurs, contexte de l'école (EP), spécificités (implantation d'une CLIS par exemple...).

L'allègement de la charge de travail attribuée à la Direction d'école devient d'autant plus urgent qu'avec la mise en place des rythmes les directrices et directeurs d'école sont largement sollicités !

Le SNUipp/FSU demande des avancées significatives en termes des tâches administratives, le recentrage sur le fonctionnement pédagogique de l'école avec l'arrêt des demandes inutiles et chronophages, une augmentation du temps de décharge et une reconnaissance salariale.

Le SNUipp/FSU continuera d'agir avec les personnels pour améliorer concrètement la direction et le fonctionnement de l'école

